



Nyon, le 29 août 2023

La Région de Nyon instaure des soutiens ponctuels à la transition écologique et coordonne les échanges entre communes

La Région de Nyon octroie des soutiens ponctuels à l'attention des communes, des associations et des particuliers. Ils complètent l'accompagnement technique et financier déjà proposé aux communes dans le cadre du programme de biodiversité dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en 2027.

Les communes, associations et particuliers domiciliés dans le périmètre éligible peuvent déposer tout au long de l'année une demande de soutien à un projet en lien avec la transition écologique. Les aides ponctuelles octroyées sont de maximum CHF 5000 et concernent toutes les thématiques liées (économie circulaire, sobriété, énergies renouvelables, sensibilisation, etc.). Le formulaire de demande est disponible sur la page regiondenyon.ch/soutiens-environnement.

Par ailleurs, la Région de Nyon accompagne les communes dans leurs projets de préservation de la nature, tels que réhabilitation de milieux naturels, lutte contre les plantes exotiques envahissantes ou encore plantations de haies et arbres indigènes. A ce titre, elle leur offre un soutien technique et/ou financier pour autant que leur projet réponde aux dispositions mises en place dans le cadre du programme de biodiversité.

Rencontres régionales sur la transition écologique

Pour compléter le dispositif dans une optique de partage d'expériences, la Région de Nyon propose régulièrement des rencontres entre communes sur la thématique de la transition écologique. Le prochain rendez-vous aura lieu le 12 octobre prochain à la Fondation Bois de Chênes pour traiter des Plans énergie et climat communaux (PECC). A cette occasion, les communes n'ayant pas encore débuté cette démarche pourront bénéficier des retours d'expériences des communes plus avancées pour mieux comprendre les implications.

« En complément aux petits déjeuners pour l'environnement organisés plusieurs fois par an à la Région de Nyon, les rencontres régionales sur la transition écologique se déroulent dans des sites particuliers, permettant une immersion sur le terrain, propice aux échanges et au partage d'idées entre communes », note Bruno Dard, responsable politique de l'Environnement de la Région de Nyon.

Pour rappel, une enveloppe de CHF 250'000 sur 5 ans a été allouée par le Conseil intercommunal en décembre 2022 (préavis 18-2022) pour le programme de biodiversité. Ce dernier vise à poursuivre l'important travail déjà entrepris ces dernières années (réseaux agroécologiques, contrats corridors, actions contre la pollution lumineuse). Il permet également de soutenir des sites particuliers tels que le Bois de Chênes ou le Parc animalier de la Garenne et d'accompagner les communes membres et acteurs locaux dans leurs mesures de préservation de la nature.

CONTACT PRESSE

- Région de Nyon : Daniela Nagy, responsable de la communication et du marketing, tél. 022 552 30 20, d.nagy@regiondenyon.ch